

## Neunte Sitzung – Neuvième séance

Donnerstag, 13. Juni 1985, Vormittag

Jeudi 13 juin 1985, matin

8.00 h

Vorsitz – Présidence: Herr Koller Arnold

### Begrüßung – Bienvenue

**Präsident:** Ich wünsche Ihnen einen guten Morgen und erkläre die Sitzung als eröffnet.

Ich begrüße auf der Tribüne den Präsidenten der Parlamentarischen Versammlung des Europarates, Herrn Dr. Karl Ahrens. Auf Einladung der Bundesversammlung hält er sich während drei Tagen in unserem Land auf. Er wird Gespräche führen mit den Präsidenten der beiden Räte sowie mit den Vorstehern des Departementes für auswärtige Angelegenheiten, des Volkswirtschaftsdepartementes und des Militärdepartementes. Wir heissen Herrn Ahrens herzlich willkommen und wünschen ihm einen angenehmen Aufenthalt in der Schweiz. *(Beifall)*

85.011

### Europarat. Bericht des Bundesrates Conseil de l'Europe. Rapport du Conseil fédéral

Bericht des Bundesrates vom 4. März 1985 (BBl I, 973)  
Rapport du Conseil fédéral du 4 mars 1985 (FF I, 957)

#### Antrag der Kommission

Kenntnisnahme vom Bericht

#### Proposition de la commission

Prendre acte du rapport

85.013

### Delegation beim Europarat. Bericht Délégation auprès du Conseil de l'Europe. Rapport

M. Gadiant, conseiller aux Etats, présente au nom de la délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe le rapport écrit suivant (deutscher Wortlaut siehe «Amtliches Bulletin», Ständerat, Sommersession 1985):

#### 1. Introduction

La délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe présente le rapport suivant sur son activité durant la 36<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée parlementaire, qui a siégé à Strasbourg, au cours de trois sessions partielles,

entre mai 1984 et le début de février 1985. La minisession annuelle d'été a eu lieu à Oslo.

Durant l'exercice notre délégation était composée comme il suit:

Conseil national: MM. Butty (vice-président), Cantieni, Dupont, Mme Morf, MM. Müller-Argovie, Pini, Riesen-Fribourg et Sager.

Conseil des Etats: MM. Gadiant (président), Debétaz, Dreyer, Weber-Soleure.

Au début de la session de printemps 1984, M. Debétaz a été élu par l'assemblée à la vice-présidence, pour la durée de la 36<sup>e</sup> session, charge qu'il a partagée avec douze autres membres; il a été en outre choisi pour présider la Commission des questions économiques et du développement. M. Pini a été élu président de la sous-commission pour l'emploi créée sur son initiative et subordonnée à la Commission des questions sociales et de la santé, tandis que MM. Butty et Dupont sont devenus vice-présidents, le premier de la Commission du règlement et le second de celle du budget.

Une appréciation des principaux développements qui se sont produits sur le plan de l'intégration européenne sert de nouveau d'introduction. L'annexe contient une liste des conventions européennes soumises à la signature et à la ratification depuis le dernier rapport, ainsi que des principales affaires qui ont été traitées par l'assemblée au cours de la 36<sup>e</sup> session.

Le Conseil fédéral, donnant suite à notre motion de l'été passé, vous soumet pour la première fois un rapport complémentaire sur son activité au sein du Conseil de l'Europe. Nous espérons que cette innovation contribuera non seulement à améliorer l'information du Parlement dans ce domaine, mais aussi à favoriser la discussion.

Nous vous prions de prendre acte du présent rapport.

#### 2. Développements au sein de la Communauté européenne et répercussions sur le Conseil de l'Europe

L'événement saillant de l'exercice est la réunion des ministres du commerce des pays membres de la Communauté d'une part et de ceux des Etats faisant partie de l'Association européenne de libre-échange d'autre part, qui s'est tenue le 9 avril 1984 à Luxembourg, et au cours de laquelle ils ont dans une déclaration commune confirmé leur volonté «de créer un espace économique européen dynamique et homogène». Cette réunion, la première du genre marque un tournant. La Communauté reconnaît pour la première fois officiellement dans cette déclaration «l'importance toute particulière» des relations entre les deux groupes européens. Le projet esquissé est ambitieux; les deux parties devront, pour le réaliser, faire preuve d'une grande patience lors des travaux minutieux requis à cet effet.

Citons le passage suivant: «Des consultations, des contacts ou des échanges d'informations sont également envisagés en ce qui concerne les conditions de travail, la protection sociale, la culture, la protection des consommateurs, l'environnement, le tourisme et la propriété intellectuelle, en tenant compte des travaux également poursuivis dans d'autres enceintes internationales, notamment le Conseil de l'Europe, et dans le respect des compétences de chacun.» Le Conseil de l'Europe contribue déjà puissamment à la collaboration européenne dans ces domaines. Il devrait saisir l'occasion de souligner ce fait et le cas échéant d'intensifier sa coopération.

Un mois à peine après la rencontre de Luxembourg, le 8 mai 1984, l'Assemblée parlementaire a adopté une résolution relative aux activités de l'Association européenne de libre-échange. Elle s'y déclare persuadée que, du fait de l'interdépendance étroite des économies européennes, une amélioration durable de la situation économique ne saurait être le fruit des seuls efforts nationaux, mais nécessite un renforcement de la coopération économique entre l'AELE et la Communauté européenne. Dans la même résolution, l'Assemblée invite l'AELE et ses pays membres à mieux utiliser le cadre politique du Conseil de l'Europe pour favoriser la

## **Begrüssung**

## **Bienvenue**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	09
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.06.1985 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1005-1005
Page	
Pagina	
Ref. No	20 013 450

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.  
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.  
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.